

Rogny-les-Sept-Écluses



La mise en
accessibilité des
bâtiments
communaux
(page 15)

La rénovation de
l'agence postale
(page 14)



Accueil des
Nouveaux
Arrivants
(page 19)



Elections municipales les 15 et 22 mars 2020



2020
Bulletin
municipal

numéros utiles

Coordonnées pratiques :

Maison de Services au Public de Bléneau :	03.86.74.82.28
Conseil départemental pour RDV assistantes sociales ou P.M.I. :	03.86.44.42.00
CAF de l'Yonne :	08.10.25.89.10
MSA Bourgogne :	09.69.36.20.50
RAM :	03.86.74.60.59
Conciliatrice de justice :	helene.meunier@conciliateurdejustice.fr
ANPAA :	03.86.51.46.99
ADIL, EIE et CAUE :	03.86.72.16.16
Mission Locale :	03.86.74.31.83
CPAM :	3646
POLE EMPLOI :	3949

Numéros utiles :

- Les secours pour les téléphones mobiles :	112
- Service de garde - SAMU :	15
- Gendarmerie :	17
- Pompiers :	18
- Dr DAVIET :	03.86.74.53.04
- Dr NGUYEN :	03.86.44.86.99
- Infirmières S. NEROT et S. GERARD :	03.86.74.96.76
- Pharmacie BELLOT :	03.86.74.54.64
- Violences conjugales :	3919 (anonyme et gratuit)
- Harcèlement et violences scolaires, provocation au suicide :	3020
- Mairie :	03.86.74.51.78
- L'Agence Postale :	03.86.74.54.17
- Les Taxis Hurié :	03.86.45.13.08
- Office de Tourisme :	03.86.74.57.66
- Allô, Service Public :	3939
- Docteur de garde :	3966
- Pharmacie de garde :	3237
- Service technique lignes téléphoniques :	1013
- Syndicat des eaux :	03.86.44.01.42
- Dépannage ENEDIS :	09.726.750.89

hébergement - restauration commerces - entreprises

HÉBERGEMENT - RESTAURATION

- **AUBERGE DU CANAL** Restaurant
En été (1^{er} mai au 30 sept.) : midi et soir sauf le mercredi
En hiver (1^{er} oct. au 30 avril) : tous les midis sauf le mercredi. Vendredi et samedi soir sur réservation.
Mme BRUNEAU : 03 86 74 52 63
- **AUBERGE DES 7 ÉCLUSES**
Hôtel - Restaurant
Fermeture : mardi et mercredi midi
M. JACQMIN : 03 86 74 52 90
- **LA BELLE ÉPOQUE** Restaurant
Ouvert le midi du mardi au dimanche
Ouvert les vendredi et samedi soir
M. MALFATTE : 03 86 44 26 35
- **PIZZERIA** (à emporter à partir de 18h)
Mercredi, vendredi et dimanche
M. COQUILLAT : 03 86 74 37 78
- **GÎTE RURAL « RELAIS DU LION D'OR »**
Mme SAGET : 03 86 74 58 56
- **CHAMBRES D'HÔTES DE « LA CRASNE »**
Mme BEAUDIN et M. VEAULIN :
03 86 74 53 11
- **CAMPING DES LANCIÈRES**
Mairie : 03 86 74 57 50

COMMERCES ET ENTREPRISES

- **COIFFURE DESIGN**
Mme RAMEAU
Fermé le mercredi et le dimanche
Tél. : 03 86 74 55 38
- **AGENCE IMMOBILIÈRE**
Mme MANNEVY : 03 86 74 85 97
- **S.B.P.I.**
MM. GALLOT : 03 86 74 51 36
- **MÉTALLURGIE**
M. BAUS : 03 86 74 51 17
- **S.B.P.I. ENVIRONNEMENT**
MM. GALLOT : 03 86 74 28 49
- **ENTREPRISE MULTISERVICES**
JardinBricoServices - Paysagiste
M. GOJARD : 06 88 70 07 45
- **TOURISME FLUVIAL DU CENTRE**
Mme GAUDIN : 03 86 74 56 34
- **CARROSSERIE DE L'ÉCLUSE**
M. DUFUS : 06 24 78 42 44

TRANSPORT

- **LES TRANSPORTS DEMETS**
M. DEMETS : 03 86 74 57 92
- **GO TRANSPORTS**
M. GIRAULT : 06 89 04 26 60

ÉQUITATION

- **HARAS DE COTTARD ET PONEY-CLUB**
Mme GESTIN et M. KELLER :
03 86 74 59 39
- **PONEY-CLUB DE ROGNY ECURIE DU RONDEAU**
Mlle DELAGNEAU : 06 87 79 24 94

ALIMENTATION

- **BOULANGERIE**
Fermé le mercredi
M. et Mme LOISELEUR : 03 86 74 53 97
- **DÉPÔT DE PAIN**
Fermé le lundi
Mme DIDIER : 03 86 45 52 78
- **BAR - PMU - ÉPICERIE LE COLOMBIER**
Fermé le mardi après-midi.
M. et Mme COQUILLAT : 03 86 74 53 09

BÂTIMENT

- **ENTREPRISE DE MENUISERIE**
O Coup de Rabet
M. DUMONT : 03 86 45 22 13
03 86 45 22 14
- **PLOMBERIE / ÉLECTRICITÉ**
M. MILOT : 03 86 74 30 11
M. VACHER : 09 54 83 97 96

Ont participé à l'élaboration de ce bulletin municipal les membres de la commission correspondante.
Comme les années passées, ce bulletin est distribué par les conseillers municipaux ; si des erreurs ou omissions ont été commises au cours de cette diffusion, merci de nous le faire savoir.
Pour les nouveaux habitants, des exemplaires supplémentaires sont disponibles en mairie.

le mot du maire



2019,

Cette année qui s'achève a été très tourmentée au niveau national avec de nombreuses contestations sociales. Au niveau local, les élus sont inquiets face aux fermetures programmées de certains services publics ou à leur éloignement. La municipalité de Rogny-les-Sept-Écluses et celle de Champcevais ont obtenu de l'Académie que l'école maternelle reste dans ses locaux, mais pour combien de temps ?

Les dotations de l'Etat baissent régulièrement, la taxe d'habitation disparaît progressivement sans que l'on sache vraiment comment elle va être compensée alors qu'il s'agit d'une ressource importante pour nos communes, ressources qui nous permettent de faire des travaux d'investissement ou tout simplement de faire fonctionner la commune pour le bien de ses habitants.

Cette année, la Municipalité a effectué des travaux sur les bâtiments communaux afin d'être en conformité avec la législation sur l'accessibilité. Divers travaux de voirie ont été réalisés comme chaque année, je rappelle qu'il s'agit d'une dépense obligatoire. Le maître d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration ne nous ayant pas donné satisfaction, nous devons relancer un appel d'offre.

Cette année encore, nous avons obtenu le label Cités de Caractères de Bourgogne-Franche-Comté, label qui fait rayonner un peu plus notre village à l'intérieur de notre grande région. Notre camping a obtenu le label Pêche qui se rajoute à d'autres labels déjà obtenus et qui attirent chaque année un peu plus de vacanciers. La Commune a adhéré au dispositif « participation citoyenne », plusieurs référents ont été nommés.

2020,

Les élections municipales vont avoir lieu cette année, mais les dossiers en cours devront être poursuivis, notamment le diagnostic du réseau d'assainissement et la réhabilitation de la station d'épuration qui sont inscrits au programme de l'Agence de Bassin Seine-Normandie.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans nos associations ou ailleurs afin que notre Commune vive et rayonne au-delà de nos limites communales. Je remercie les élus pour leur implication et le personnel communal qui concourt à la bonne marche de notre collectivité, les institutrices, les services de gendarmerie et les pompiers.

Je souhaite pleine réussite à nos chefs d'entreprises, à nos artisans et commerçants, à nos agriculteurs malgré un contexte toujours plus difficile.

Au seuil de cette nouvelle année, au nom de la Municipalité, je vous présente nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de joie.

Bonne année à tous.

Finances communales 2019

BUDGET PRINCIPAL		
	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 005 846,48 €	1 005 846,48 €
Investissement	766 167,06 €	766 167,06 €
Excédent global de clôture 2018 : 310 406,72 euros		

BUDGET CCAS (clôture du budget au 31 /12/2018)		
	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	/	/
Investissement	/	/
Excédent global de clôture 2018 : 4 095,02 euros reporté sur le budget principal		

BUDGET LOTISSEMENT DE LA CLAVERIE		
	DEPENSES	RECETTES
Coût de la réalisation	340 698,00 €	340 698,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	100 096,75 €	100 096,75 €
Investissement	401 871,34 €	401 871,34 €
Excédent global de clôture 2018 : 19 945,75 euros		

TAUX D'IMPOSITION 2019 (idem 2018)

Taxe d'habitation	8,92 %
Taxe Foncier Bâti	16,87 %
Taxe Foncier Non Bâti	43,14 %

Dépenses réalisées par la commune en 2019 :

SUBVENTIONS	
Etablissements scolaires Yonne et Loiret	90 €
Associations rognycloises	400,00 €
Associations extérieures	464,00 €
Trail des 7 écluses	750,00 €

ENTRETIEN COMMUNAL	
Broyeur à végétaux	1 882,00 €

ECOLE	
Fournitures scolaires	1 790,93 €
Consommation eau	189,85 €
Electricité	1 134,22 €
Téléphone / Internet	949,63 €
Entretien des bâtiments / petits matériels	753,80 €
Location copieur et ordinateurs + maintenance	2 632,08 €
Activité piscine Saint-Maurice-sur-Aveyron	865,20 €
Transport activité piscine/bibliothèque/gymnase	3 513,01 €
Passage en 6 ^e (calculatrices)	197,70 €
Vidéoprojecteur	653,62 €
Alarme anti-panique	200,90 €
Tapis	427,67 €
Mobilier école primaire	1 551,58 €
Stores école primaire	4 981,20 €
Lave-vaisselle et four cantine de l'école primaire	4 421,86 €
Jouets de Noël	1 190,28 €

CAMPING	
Travaux d'électricité + eau	11 768,26 €
Changement d'une douche dans un mobile home	2 449,70 €
Travaux d'entretien des bâtiments	2 301,32 €
Petit-électroménager	895,02 €
Antenne télévision nouveau mobile home	480,00 €
Abri jardin	224,50 €
Sécurisation bouteille de gaz	406,13 €
Table de ping-pong	384,90 €

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	
Agence postale	19 254,04 €
Mairie	11 588,46 €
Salle du conseil	6 566,43 €
Camping	12 185,69 €
Eglise	360,00 €
Acquisition et installation du mobile home PMR	33 586,74 €

DIVERS	
Réparations sur la station d'épuration	10 444,85 €
Remplacement de la porte de la Pizzeria du Colombier	4 692,00 €
Remplacement de la porte des sanitaires Quai Sully	1 080,00 €
Réparation du pont Rue Léon Jaupitre	4 182,00 €
Entretien des bâtiments publics	765,54 €
Entretien des véhicules roulants	6 746,07 €
Changement du moteur de l'horloge de l'école	1 233,60 €
Réparation au poste de relèvement Quai Sully	664,46 €
Panneaux signalétiques	1 282,85 €
Marquage au sol	2 999,72 €
Programme voirie + point à temps	47 532,33 €
Travaux éclairage public	4 977,91 €
Entretien fossés / accotements / élagage	2 544,00 €
Restauration des registres état civil	4 161,00 €
Renouvellement de la licence du logiciel mairie	3 833,22 €
Numérisation cimetière	5 400,00 €
Colis de Noël des plus de 70 ans	4 049,45 €
Rénovation de l'agence postale	27 960,52 €

FLEURISSEMENT	
Fleurs et plantations	4 776,14 €

DIVERS CONTRATS	
Balayage : Ent. SGA MEYER	2 765,60 €
Curage du réseau : Ent. SGA MEYER	2 052,05 €
Instruction des dossiers d'urbanisme	3 523,04 €
Entretien éclairage public	4 738,80 €
Pose et dépose décors lumineux	2 771,40 €
APAVE	2 313,48 €
Maintenance extincteurs	1 485,35 €
Épandage des boues	2 204,40 €
Maintenance du matériel informatique	139,50 €
Abonnement Wifi borne de recharge électrique et camping	735,60 €
Adhésion à la plateforme des Marchés Publics	237,40 €
Contrat d'entretien du clocher de l'église	408,70 €
Contrat d'entretien du défibrillateur	220,80 €
Location de matériel (copieur, téléphone, machine à affranchir)	7 952,60 €
Site internet communal	708,00 €

agence postale 03 86 74 54 17

Agence postale de Rogny :

Ouverte 6 jours sur 7, du lundi au samedi de 9h à 12h. Levée du courrier du lundi au vendredi à 12h. Pas de départ le samedi.



Vente	Services courrier et colis	Dépôt des objets	Services de proximité
<ul style="list-style-type: none">- timbres-poste à usage courant- enveloppes prêt-à-poster- lettres suivies	<ul style="list-style-type: none">- emballages colissimo- emballages chronopost	<ul style="list-style-type: none">- fourniture d'autres produits courrier sur commande- retrait des lettres, colis en instance et chronopost (hors valeur déclarée)	<ul style="list-style-type: none">y compris recommandés et chronopost (hors objets sous contrat, objets en nombre et valeur déclarée)(contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier et prêt-à-poster de réexpédition)

Services financiers :

- Retrait et versement sur CCP, Post épargne ou Livret d'Épargne du titulaire dans la limite de 350 euros par période de 7 jours.
- Pour toute opération concernant les produits financiers, votre agence postale communale de Rogny sera votre relais avec le bureau de poste de Saint-Fargeau.
- Vente de cartes prépayées pour téléphones portables La Poste Mobile.
- Règlement par carte bancaire.
- Retrait avec carte bancaire à partir de 20 euros.

Bureau de poste de Saint-Fargeau

Rue du Moulin de l'Arche

Horaires :

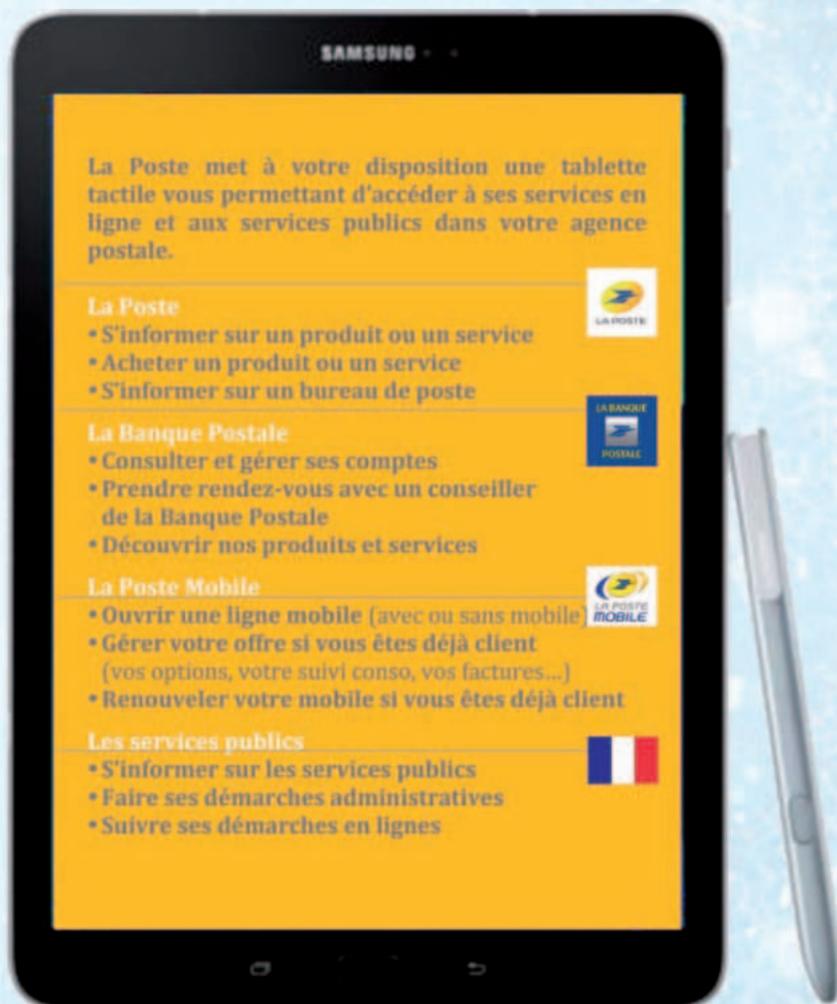
- Lundi : 13h30 à 16h30
- Mardi : 9h à 12h / 13h30 à 16h30
- Mercredi : 9h à 12h
- Jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 16h30
- Vendredi : 9h à 12h / 13h30 à 16h30
- Samedi : 9h à 11h30
- La Banque Postale : 36 39
- Service courrier particuliers : 36 31
- Service courrier entreprises : 36 34

Pour tout savoir sur La Poste :

www.laposte.fr

www.labanquepostale.fr

www.laposte.net



Pièces Jaunes

Différentes petites boîtes sont disponibles en janvier/février sur Rogny pour faire vos dons : agence postale, PMU, école...

Cette opération sert à soulager les enfants et adolescents hospitalisés, et nous avons récolté en 2019 un total de **3,033 kg de pièces à Rogny.**

MERCI A VOUS (école, enfants, parents, commerçants et rognycois) et rendez-vous en 2020 avec encore plus de pièces !!!



La Mairie est ouverte :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h
- Un samedi par mois : les jours d'ouverture sont affichés à la mairie et sur notre site internet.
- Permanence du Maire : sur rendez-vous.

1, rue de la Grande Montagne
89220 ROGNY-LES-SEPT-ÉCLUSES
Tél : 03 86 74 51 78 - Fax : 03 86 74 56 91

Site : www.rogny-les-7-ecluses.com
Service administratif : mairie.rogny@orange.fr

L'équipe communale :

- Secrétaire de mairie : **Sabrina CHARENTON**
- Secrétaire d'accueil : **Stéphanie LAURENT**
- Agent tourisme : **Florence SEIGNEUR**
- Restauration scolaire et garderie : **Katia VERON** et **Marie-Christine ANQUETIL**
- Agent d'entretien des salles communales, mairie et école : **Katia VERON, Marie-Christine ANQUETIL**
- Agent d'entretien voirie et espaces verts : **Jacky GRENOT, Denis PETIT, Judicaël CLOISEAU, Romain FONTAINE-GUENEL** et **Pierre METIVIER** en apprentissage
- Agent postal : **Marie-Christine ANQUETIL** et **Stéphanie LAURENT** en remplacement

Navette gratuite pour accueil de loisirs :

La Communauté de Communes de Puisaye Forterre propose un service de navette gratuite pour se rendre au Centre de Loisirs ANIMARE à Saint-Fargeau (les mercredis et vacances scolaires).

Un arrêt pourrait être possible à Rogny Les Sept Ecluses, sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants inscrits au départ de Rogny. Afin que ce service de transport puisse être maintenu, la municipalité compte sur la participation du plus grand nombre d'entre vous.

Tickets de cantine :

Nous rappelons aux parents d'élèves que les repas étant commandés une semaine à l'avance à la maison de retraite de Champcevrains, il vous est demandé de vous présenter en Mairie pour acheter vos tickets pour le mois suivant, impérativement avant le dernier MARDI du mois en cours. Possibilité d'acheter, pour ceux qui le souhaitent, deux mois consécutifs.

Nous rappelons également qu'en cas d'absence de vos enfants à la cantine scolaire, pour cause de maladie, les repas ne seront pas décomptés sous réserve de présentation d'un certificat médical.

Les certificats médicaux sont à transmettre en MAIRIE et non à l'école.

Merci de votre compréhension.

Mutuelle Santé Cœur de Puisaye :

Comment adhérer ?

Des dépliants et bulletins d'adhésions sont disponibles dans les mairies et chez les professionnels de santé.

Le site internet de l'association : santecoeurdepuisaye.org permet également de se renseigner et de souscrire à la mutuelle, ainsi que le service d'appel téléphonique dédié au **03 86 45 60 50**.

Balayage des rues 2020 :

06/01 - 06/04 - 08/06 - 03/08 - 05/10 - 23/11.

Le balayage des rues entraîne un coût pour la commune (voir page 2), donc afin que cette prestation soit réalisée dans les meilleures conditions, nous vous rappelons d'enlever vos véhicules la veille du passage.



Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) :

Vous êtes propriétaire d'une maison ou d'un appartement que vous habitez. Des travaux de rénovation thermique sont nécessaires pour améliorer votre confort et vous chauffer à un coût raisonnable. L'ANAH peut financer vos travaux s'ils permettent de faire baisser votre consommation énergétique d'au moins 25 %.

A la DDT Auxerre - BP79 - 3, rue Monge - 89011 AUXERRE.
Tél : 03 86 48 41 00 / ddt-anah@yonne.gouv.fr

Texte démarchage :

Avec la nouvelle année, arrivent les traditionnelles ventes de calendriers. Cette période est l'occasion pour les démarcheurs frauduleux de profiter de la générosité des habitants.

La Mairie souhaite donc attirer la vigilance des Rognycois qui peuvent être démarchés par des personnes mal intentionnées se faisant passer pour des agents municipaux, éboueurs, facteurs... afin de leur vendre des calendriers.

Il en va de même pour certaines offres de services (faux ramoneurs de cheminées et mise en accessibilité de votre établissement par exemple).

Quelques mesures simples de prudence peuvent être appliquées par chacun en cas de doute :

- Demandez aux personnes se présentant leur carte professionnelle ;

- Ne laissez personne entrer au sein de votre domicile.

En cas de doute, nous vous remercions de signaler l'incident à la mairie au **03 86 74 51 78** ou en composant le **17**.

Elections municipales : 15 et 22 mars 2020

Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers municipaux, puis ces conseillers élisent le maire. Les prochaines élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars 2020.

Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.

Le scrutin est majoritaire, plurinominal, à 2 tours.

Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une **déclaration de candidature est obligatoire** quelle que soit la taille de la commune.

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins un **quart des voix** des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal.

(Source : service-public.fr).

infos

Horaires de cars Paris-Rogny-Paris

Départ de Paris - Place d'Italie :

Mercredi, jeudi et vendredi : 16h00.....Arrivée à Rogny : 18h37

Départ de Rogny - Arrêt de bus rue André Henriat :

Jeudi, vendredi : 8h47.....Arrivée à Paris : 11h10

Mercredi : 13h38.....Arrivée à Paris : 15h30

Samedi : 7h22.....Arrivée à Paris : 9h30

Dimanche : 17h35.....Arrivée à Paris : 20h00

Aucun service les jours fériés.

Etre présent 10 minutes à l'avance.

Demander la liste complète des horaires Saint-Fargeau-Paris à l'Office de Tourisme.

NOUVEAU : La réservation est obligatoire, en indiquant son nom et son numéro de téléphone.



Tarifs municipaux :

Espace culturel :

Habitants de la commune :

- 200 € pour un jour (du lundi au vendredi)
- 300 € pour deux jours (le week-end)

Personnes extérieures à la commune :

- 300 € pour un jour (du lundi au vendredi)
- 450 € pour deux jours (le week-end)
- + 50 € par jour supplémentaire pour tous.

Cautionnement demandé :

- 500 €

Associations locales :

- Gratuit
 - Associations extérieures : 150 € / jour
- Pour toute location, y compris les associations du 15/10 au 15/04 (période hivernale), une participation de 50 € sera demandée pour le chauffage.*

Cantine :

- 3,60 €/repas

Garderie périscolaire :

- 1,00 € le matin
- 1,00 € le soir

Tarifs Concessions Cimetière :

- Temporaire (15 ans) : 60 €
- Trentenaire : 165 €
- Cinquantenaire : 275 €

Tarifs Columbarium et caves urnes :

- 15 ans : 450 €
- 30 ans : 705 €
- 50 ans : 1 305 €
- Jardin du souvenir : gratuit



Nouveauté 2020, un magnet de Rogny !

Aux couleurs de Rogny et en partenariat avec les Cités de Caractère Bourgogne-Franche-Comté, retrouvez-le en vente à l'Office de Tourisme, au camping et chez certains commerçants.



Ma Commune Connectée

Vous pouvez télécharger sur votre téléphone ou votre tablette, via Google Play ou l'App Store.

Destruction des nids :

Depuis plusieurs années, la destruction des nids de guêpes, frelons et autres nuisibles n'est plus effectuée par les pompiers, mais peut être réalisée par des entreprises agréées dont la liste est disponible en Mairie ou sur le site de la commune.



Retrouvez toutes nos actualités administratives, culturelles, associatives, vos petites annonces sur notre site internet : www.rogny-les-7-ecluses.com

Rejoignez-nous !

facebook

Existence d'une Page Facebook pour encore plus de contacts avec Vous !

tri sélectif

Tout savoir sur la collecte des déchets ménagers

La collecte

Depuis mars 2019, vos ordures ménagères sont collectées le vendredi des semaines paires en alternance avec les emballages (le vendredi des semaines impaires).

Les biodéchets (poubelle verte) restent collectés le vendredi de toutes les semaines.

Les jours fériés

Attention : les collectes ont lieu les jours fériés à l'exception des collectes du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre qui sont décalées au samedi suivant.



Semaine impaire	Semaine paire
Le vendredi	Le vendredi
Biodéchets + emballages	Biodéchets + ordures ménagères
	

Jours fériés	Vendredi 1 ^{er} mai 2020	Vendredi 25 décembre 2020	Vendredi 1 ^{er} janvier 2021
	Samedi 2 mai (biodéchets + emballages)	Samedi 26 décembre (biodéchets + ordures ménagères)	Samedi 2 janvier 2021 (biodéchets + emballages)

Le calendrier de collecte 2020 est disponible en mairie.



Vous pouvez vous procurer des sacs jaunes à la mairie et à l'agence postale le samedi matin.

Les papiers et le verre doivent toujours être apportés aux points d'apport volontaire.



La déchetterie de Champcevais

Horaires d'ouverture :

Les mardis, jeudis et samedis de 9h à 12h.

Fermés les jours fériés.

Pour tout renseignement, appelez le :

N° Vert 0 800 584 762

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Tout savoir sur la collecte des déchets ménagers

Un règlement de collecte commun à tout le territoire de la Communauté de Communes Puisaye Forterre

Le 19 septembre 2019, les élus de la Communauté de Communes Puisaye Forterre ont voté un règlement de collecte commun qui abroge tout règlement antérieur.

C'est quoi un règlement de collecte ?

Le règlement de collecte est un document récapitulatif des principales règles régissant la gestion des déchets sur un territoire. Il concerne tous les acteurs du territoire (habitants, professionnels, touristes...).

La collecte en porte à porte

L'enlèvement des déchets est assuré dans le respect des conditions techniques et de sécurité sur les voies publiques ou autres, ouvertes à la circulation publique et accessibles aux véhicules de collecte. Certains lieux de collecte qui présentent un risque en matière de sécurité peuvent ne pas être desservis. Un point de regroupement est alors créé le plus près possible des usagers.

Ce que je dois faire

Les consignes de tri

Je respecte les consignes du tri indiquées dans le guide du tri téléchargeable sur le site (smpuisaye.fr) ou à demander auprès du service déchets au 0800 584 762.

Pour les biodéchets (reste de repas), je présente à la collecte exclusivement les bacs de couleur verte qui m'ont été fournis.

Les déchets verts ne sont tolérés à la collecte que dans la limite du bac, couvercle fermé. Tout sac déposé à côté sera refusé.

Les déchets verts doivent être apportés en déchetterie ou transformés en compost dans un composteur individuel.

Pour les ordures ménagères, elles peuvent être présentées en sacs ou en bacs. Des bacs spécifiques seront distribués dans les prochaines années.



Pour les emballages recyclables, je présente uniquement les sacs jaunes de la collectivité posés à même le sol et non dans un bac.

Mes déchets sont collectés suivant le calendrier établi par la Communauté de Communes Puisaye Forterre (planning consultable sur www.smpuisaye.fr) ou au 0800 584 762.

Les règles de présentation

Les déchets doivent être présentés à la collecte la veille au soir **à partir de 18h**, sur le trottoir ou en l'absence de trottoir, en limite de chaussée, à un emplacement ne gênant pas la circulation.

Les bacs doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.

Les récipients qui se trouveraient de façon notoire sur la voie publique en dehors de la plage horaire prévue pourront être repris et/ou faire l'objet d'une sanction sous forme d'une amende.

Comportement citoyen

Je respecte les conditions de stationnement dans les voies desservies par la collecte en porte à porte.



J'entretiens l'ensemble de mes biens (arbres, haies...) afin qu'ils ne constituent en aucun cas une entrave à la circulation des véhicules ou un risque pour le personnel de collecte.

Je maintiens en bon état de propreté les bacs de collecte.

Je ne dois pas déposer dans les bacs des liquides, des cendres chaudes ou tout produit pouvant corroder, brûler ou endommager le récipient. Cela peut également entraîner le feu dans la benne du camion ou au centre de traitement.

Les bacs sont la propriété de la collectivité. En cas de déménagement, je laisse les bacs qui sont attribués pour le domicile et non à moi-même.

Ce que je risque

Si les conditions citées précédemment ne sont pas remplies, mes bacs pourront ne pas être collectés. Si mes déchets ne sont pas collectés, je devrais trouver un autocollant de refus apposé par l'équipe de collecte.

Si le stationnement de mon véhicule gêne le passage du camion de collecte ou que mes bacs restent sur la voie publique en dehors des jours de collecte, j'encours une amende.

La collecte en apport volontaire

Je dispose de colonnes d'apport volontaire pour les emballages recyclables en verre (pots, bouteilles, bocaux) et les papiers. La Communauté de Communes Puisaye Forterre a doté chaque commune d'au moins un point d'apport volontaire.

Pour respecter la tranquillité du voisinage, il est recommandé de déposer les déchets recyclables entre 7h00 et 22h00.

Si les colonnes sont pleines, je dois rapporter mes déchets à mon domicile ou à une autre colonne. Tout dépôt au pied des colonnes s'apparente à un dépôt sauvage. Le dépôt de déchets sur la voie publique est interdit sous peine d'amende (art R.632-1, R.644-2, R.635-8 du code pénal). Pour les autres déchets, j'ai accès gratuitement aux 9 déchetteries du territoire

(<https://www.smpuisaye.fr/les-dechetteries>).



Le Père Noël et les ordures

Et si vous passiez des fêtes éco-responsables ?

Pour les fêtes, les déchets des Français augmentent de 25 %. Alors, pour 2020, quelques pistes pour lutter face au « Père Noël et les ordures » !

La décoration

Prendre un sapin végétal ou artificiel ? L'artificiel a le mérite d'être réutilisable plusieurs années. Pour le végétal, 80 % des sapins vendus sont cultivés dans l'Hexagone, notamment dans le Morvan et permettent de maintenir des emplois. Dans tous les cas, il faudra pour les jeter les amener en déchetterie.

Les cadeaux

Privilégiez les cadeaux qui permettent d'éviter de produire des déchets (yaourtière par exemple) ou dématérialisés (place de spectacle, bon pour un restaurant ou un massage...) et préférez les cadeaux labellisés (éco labels, norme NF environnement...). Choisissez des produits aux emballages réduits, utilisez du papier cadeau recyclé.

Le dîner du réveillon

Choisissez des produits de saison, l'eau du robinet sera servie dans de jolies carafes, évitez les bouteilles en plastique ! Choisissez des nappes et des serviettes en tissu et de la vraie vaisselle.

Après les fêtes où jeter vos déchets ?



Les cotillons, nappes et serviettes en papier, les assiettes en carton, les bourriches en bois, les coquilles d'huîtres et les bouchons en liège vont dans le bac à biodéchets.

Pensez à offrir une seconde vie à vos DEEE (Déchets Électriques Et Électroniques) en les donnant ou apportez-les en déchetterie.

Les boîtes de chocolat et les petits cartons vont dans le sac jaune.



Si votre sapin ne peut pas être replanté dans le jardin, vous pouvez le déposer en déchetterie.

Les bouteilles et bocaux en verre et le papier dans le point recyclage de votre choix.

Les papiers cadeaux plastifiés, ce qui ne peut être recyclé va aux ordures ménagères.

Si vous jetez avant Noël les vieux jouets cassés ou usagés : apportez-les en déchetterie. S'ils sont en état, pensez aux associations caritatives.

Les gros cartons d'emballages et les guirlandes électriques vont en déchetterie.



démarches administratives

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Acte de naissance (validité 3 mois)	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance, nom et prénoms	Gratuit	
Acte de mariage (validité 3 mois)	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date de mariage, nom et prénoms	Gratuit	
Acte de décès (validité 3 mois)	Mairie du lieu de décès ou mairie du dernier domicile du défunt	Indiquer date de décès, nom et prénoms (nom de jeune fille éventuellement)	Gratuit	
Duplicata de livret de famille	Mairie du lieu de résidence	Fournir l'état civil des conjoints et des enfants pour remplir une demande de duplicata en mairie uniquement par le ou les titulaires	Gratuit	
Carte grise	Via internet www.ants.gouv.fr	Ancienne carte grise, pièce d'identité, justificatif de domicile, contrôle technique (si véhicule d'occasion), formulaire de demande de certificat Uniquement en dématérialisation	Montant selon l'année et la puissance du véhicule 6,50 € de frais de dossier inclus dans le prix	Paiement en ligne possible. Adresser le chèque à l'ordre du Trésor Public. Gratuit si changement de domicile (pour les nouveaux modèles), pour les anciens modèles : 2,50 €
Permis de conduire, perte et vol	Vol : la déclaration de vol se fait à la gendarmerie Perte : la déclaration se fait directement à la Préfecture. En revanche, la demande de document peut se faire à la mairie du domicile ou directement en Préfecture	- 2 photos d'identité récentes et identiques - 1 justificatif de domicile - 1 photocopie du permis de conduire - en cas de perte ou vol : photocopie du récépissé de déclaration de perte ou de vol. - Formulaire complété et signé pour le renouvellement du permis. Enveloppe max 50 g		
Carte nationale d'identité (validité 15 ans pour les cartes délivrées à partir du 02/01/2004 pour les majeurs ; pour les mineurs : validité 10 ans.)	Maison de Services Au Public de Bléneau, sur rendez-vous Présence obligatoire de l'intéressé pour prise d'empreinte + signature	- 2 photos d'identité, 1 justificatif de domicile (EDF ou téléphone), acte de naissance, livret de famille, ancienne carte (présence d'un des parents pour les mineurs) - en cas de divorce : photocopie du jugement de divorce - en cas de perte ou de vol : déclaration de perte (Mairie) ou de vol (Gendarmerie) Possibilité de pré-remplir le formulaire de demande via le site www.ants.gouv.fr	Gratuit	La carte d'identité est gratuite ; cependant le renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25 € si la précédente carte n'est pas présentée au dossier
Passeport (validité 10 ans)	Maison de Services Au Public de Bléneau, sur rendez-vous		Payant	
Dossier de mariage	Mairie du domicile	Venir en mairie chercher le guide des futurs époux avec les imprimés à remplir, extrait d'acte de naissance et pièce d'identité des 2 conjoints + pièces d'identité des témoins et justificatif de domicile des futurs époux	Gratuit	
• Carte d'électeur • Inscription sur les listes électorales	Mairie du domicile ou sur le site service-public.fr Inscription sur les listes électorales au plus tard le 6 ^e vendredi précédent le 1 ^{er} tour	- Carte d'identité, justificatif de domicile (quittance de loyer ou EDF) - Ancienne carte électorale	Gratuit	Avoir 18 ans et être de nationalité française
Casier judiciaire	Casier judiciaire national 44079 Nantes Cedex	Justificatif d'état civil obligatoire uniquement pour les personnes nées à l'étranger	Gratuit	Les demandes peuvent être effectuées sur Internet : www.cjn.justice.gouv.fr
Légalisation de signature	Mairie du domicile	La signature à légaliser doit être faite devant un Officier de l'État Civil avec carte d'identité	Gratuit	Présence obligatoire
• Titre de séjour • Naturalisation	Directement en Préfecture Internet Plateforme Régionale de Dijon depuis le 01/10/15			http://89.accueil-etrangers.gouv.fr
Attestation d'Accueil	Mairie du domicile	Formulaire à remplir	30 € en timbres fiscaux	Timbre dématérialisé obligatoire à compter du 01/01/2019
8 Certificat d'hérédité	Notaire			

démarches administratives

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
PACS	Mairie du domicile	Convention de pacs, déclaration conjointe de conclusion de pacs (Cerfa 15428*01 ou Cerfa 15725*02), attestation de résidence commune, attestation de non-lien de parenté, copie de la CNI ou passeport ou permis de conduire, copie intégrale de l'acte de naissance. En cas de divorce, copie du livret de famille avec mention du divorce	Gratuit	A partir du 1 ^{er} novembre 2017 Présence des 2 personnes obligatoire pour l'enregistrement du Pacs

En cas de vol de vos papiers d'identité, veuillez vous adresser à la gendarmerie

3 infos à retenir

- 1 Depuis le **1^{er} mars 2017**, les cartes d'identité se font à la Maison de Services Au Public à Bléneau (relais le plus proche) ou dans un relais de l'Yonne de votre choix ou directement en Préfecture.
Vous pouvez néanmoins pré-remplir le formulaire de demande de pièce d'identité via le site : www.ants.gouv.fr
- 2 A compter du **1^{er} novembre 2017**, la Mairie ne peut plus faire les dossiers de carte grise. En effet, la Préfecture impose que les dossiers soient enregistrés via le site : www.ants.gouv.fr
L'ensemble des pièces à fournir doit être dématérialisé (voir liste en page 8).
- 3 A compter du **1^{er} novembre 2017**, le Pacte Civil de Solidarité (PACS) se fait à la Mairie de votre domicile et non plus au Tribunal de Grande Instance. Si vous souhaitez effectuer cette démarche, la liste des pièces à fournir se trouve ci-dessus.

Maison de Services Au Public de Bléneau



Maison de services au Public de Bléneau - Place de la Libération - 89220 BLÉNEAU

03.86.74.82.28 - msapbleneau@orange.fr

Lundi au vendredi de 9h à 11h55 et 13h45 à 17h. Fermé le mercredi après-midi.

Tous les prestataires viennent uniquement sur rendez-vous. Les demandes de cartes d'identité et de passeport se font également sur rendez-vous.

Les démarches concernant la CPAM, la Caf ou Pôle Emploi se font sur internet uniquement.

- **Le social**
 - Le Conseil Départemental par le biais de Travailleurs Sociaux et de Conseillères en économie sociale et familiale : sur rendez-vous au 03 86 44 42 00.
 - La MSA (Sécurité Sociale Agricole).
 - COALLIA : Accompagnement Socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA orientés par le Conseil Départemental.
 - Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM).
- **La santé**
 - La Protection Maternelle Infantile (PMI).
 - L'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie).
- **L'emploi**
 - La Mission Locale (pour les jeunes de 16 à 25 ans).
 - Pôle Emploi, mise à disposition d'un livret à consulter librement qui répertorie toutes les offres d'emploi sur Bléneau et 30 km aux alentours.
- **Le logement**
 - L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) qui conseille et informe les particuliers sur les questions juridiques, financières et fiscales (droit de la location, accession à la propriété, financements immobiliers...).
 - L'EIE (Espace Info Energie) qui sensibilise et informe sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans l'habitat (isolation, menuiseries, chauffage, aides financières...).
 - Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui aide à définir vos besoins (construction, rénovation...) et à déterminer leur faisabilité (contraintes liées au terrain, dossier permis de construire...).
 - Un intervenant dans le domaine du logement effectue des permanences dans la commune de Bléneau les 2^e lundis de chaque mois sur rendez-vous. Il s'agit du PACT de l'Yonne CDHU qui accompagnera les ménages identifiés modestes afin qu'ils puissent bénéficier pendant 3 ans d'un programme particulier, le PIG, Programme d'Intérêt Général qui entend accompagner les ménages dans leurs travaux de rénovation afin de réhabiliter certains logements.
- **Le droit**
 - Le Conciliateur aide les personnes à trouver des solutions dans divers conflits (conflits de voisinage, avec les institutions...).
- **Les passeports biométriques et les Cartes Nationales d'Identité**
 - 626 Cartes Nationales d'Identité et 343 Passeports Biométriques ont été fabriqués en 2019.



BLÉNEAU - PROPRETÉ - SERVICES

Éric BISSON

Nettoyage et Services

Industries - Commerces - Collectivités - Particuliers

bleneau.proprete@free.fr

12, rue des Vignes

03 86 74 88 60 - 06 66 31 89 89 89220 BLÉNEAU

état civil 2019

Mariage :

16 février : Jihane AIT EL HAJJAJ et Yasin KARAKAYA
1^{er} juin : Hélène MILLET et Guillaume LALU
14 juin : Alice DUMOULIN et Bright MBANGALAH
22 juin : Pauline GIOFFREDY et Sylvain MONPELLIER
3 août : Mélodie LAMBERT et Logan LAMOUREUX
30 août : Marie-Christine ANQUETIL et Francis KLEIN

Naissance :

17 juin : Arthur GALY
20 novembre : Léonore SCHERRIER



Pacs :

13 mars : Amélie NOAIL et Judicaël CLOISEAU
25 avril : Sylvie PIMONT et Jean-Luc MAGITTERI
17 juin : Marie SARRAZIN et Victorien BRANTON

Décès :

23 février : Gérard ALBERTI
17 mars : Jean DANTON
31 mars : Catherine LORENCEAU
27 avril : François MATHIEU
25 mai : Thierry DOS REIS
3 juin : Claudine LEROY
21 juin : Daniel DELAPIERRE
28 juin : Nelly BERA
4 juillet : Paul GAUTHIER

recensement

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs 16 ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

Merci de venir en mairie avec une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), ainsi que la copie du livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur vos smartphones.



Reprise du Dépôt de pain

J'ai repris la boulangerie du Pont à Rogny les 7 écluses depuis mars 2019. Je fonctionne en dépôt.

Depuis fin septembre, je me fournis à la boulangerie Henk à Bléneau et le mercredi à la boulangerie Calisse de Charny.

Je propose aussi différents produits régionaux : sucettes de Saint-Privé, miels d'Aillant-sur-Milleron, jus de pomme de Dammarie-sur-Loing, chocolats du Domaine du Moulin Rouge à Saint-Martin-sur-Ouanne, etc...

On peut aussi y boire un café, un thé, un chocolat... tout en mangeant une pâtisserie, un sandwich, une salade...

C'est une reconversion pour moi, j'étais secrétaire dans une école avant.

Sophie DIDIER



RESEAU PRO
BOIS & MATÉRIAUX

www.reseaupro.fr

840 rue de la Distillerie
45230 STE GENEVIEVE-DES-BOIS
TÉL. 02 38 96 01 42

VENTE DE MATÉRIAUX
AUX PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

- Bois
- Couverture
- Gros œuvre
- Isolation
- Menuiserie
- Parquets
- Lambris
- Carrelage



Bruno DALLAS
OSTÉOPATHE D.O.
Diplômé en 2004

Consultation sur rendez-vous
Du nourrisson à l'adulte

4 bis place Châtaigner
89220 BLENEAU
06.89.97.42.04
bdallas.osteo@free.fr

Mieux vivre après 60 ans avec Activ'Santé



2h pour prendre soin de vous !

**Ne tardez pas à prendre contact
au 03 86 52 12 44**

NOUVEAU DISPOSITIF DANS L'YONNE !!!

L'Yonne s'active pour lutter contre la perte d'autonomie de ses aînés !

Deux heures hebdomadaires pour un moment de bien-être.

Une séance d'**activités physiques adaptées** à votre état de santé à la fois pour les **personnes aidées** et les **personnes aidantes**. Une activité entièrement gratuite, avec une sortie en fin d'année, encadrée par des éducateurs sportifs professionnels. Une possibilité de transport gratuit. Lieux : Saint-Georges, Escamps, Migennes, Auxerre, Sens, Mailly-le-Château et Avallon.

Seniors, faites-vous connaître !

Chaque été, la commune recense toutes les personnes âgées handicapées, isolées et fragiles.

Toutes ces personnes peuvent en faire la demande à la mairie, la demande peut-être faite également par un parent. Un registre d'inscription est mis en place en mairie.

Les personnes inscrites sur ce registre sont contactées par la mairie en cas d'épisode caniculaire par exemple. Si vous étiez déjà inscrits en 2019, pensez à mettre à jour vos informations afin d'actualiser le registre.

Se signaler, c'est ne pas rester isolé !



services à la personne

ACTIV'UNA intervient sur votre secteur !



Notre structure d'aide au maintien à domicile continue d'intervenir sur la commune de Rogny, toujours dans le souci d'œuvrer au bien être de nos bénéficiaires.

ACTIV'UNA Puisaye Forterre gère un service de proximité pour toute personne dans le besoin : personnes âgées, personnes handicapées, personnes en activité ou non, ou encore jeunes enfants.



L'Association intervient 7 jours sur 7 et vous met à disposition du personnel qualifié.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les services du Conseil Départemental, les Caisses de Retraite, La CAF, ou encore les Mutuelles.



En cas de besoin vous pouvez nous contacter au 03.86.74.92.80 - 8, rue du Pont Capureau - 89130 TOUCY



L'Accueil de jour les « Ateliers Artisanaux » de Saint-Fargeau est un service qui accueille des personnes en situation de handicap du lundi au vendredi de 9h à 16h. Les activités proposées sont diverses et variées et ont pour objectif le bien-être et l'épanouissement de chacun. Des manifestations et des sorties sont organisées afin de valoriser et mettre en avant les compétences des personnes accueillies. **N'hésitez pas à nous contacter au : 03.86.22.13.76.**

Des spectacles en action solidaires

Dans le cadre de l'appel à projet "**Prévenir et rompre l'isolement des personnes retraités**" par les caisses de retraites de Bourgogne-Franche-Comté, notre compagnie a répondu avec le projet suivant : "**RENDEZ-VOUS CHEZ VOUS**" : créer du lien par la culture avec de petites formes théâtrales au domicile des personnes âgées. Ce projet est entièrement financé, donc gratuit pour les bénéficiaires.

Nous organisons dans un premier temps, la tournée d'un spectacle de poche « **Chaperons, Chaperons pas ?** » dans la Nièvre, la Côte d'Or et l'Yonne au domicile des personnes en difficulté sociale, ou au domicile d'un de leurs proches (ami, famille...). Ce spectacle est humoristique, interactif, court, et permet la discussion entre les comédiennes (également professionnelles de la santé) et le public.

La tournée se déroule du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} janvier 2021.

Dans un second temps nous formerons des bénévoles à la lecture, l'art théâtral, l'approche des personnes âgées en rupture sociale durant 2 week-ends de formation afin de pérenniser le projet et de créer un réseau efficace de bénévoles, sensibilisés aux problèmes de la rupture sociale des personnes âgées.

Nous cherchons donc des bénévoles référents pour :

- aider à la gestion d'une des représentations de « Chaperons, chaperons pas ?... »
- devenir bénévole itinérant et faire des lectures, sketches, contes auprès des personnes âgées en rupture sociale.

Les contacts de ToukTouk : Sophie - Communication 06 60 23 31 04 - sophie@touktoukcie.com

Maryline - Administration 06 07 10 93 21 - maryline@touktoukcie.com

Sites internet :

Jeune public : www.touktoukcie.com - Facebook : <https://www.facebook.com/ToukToukCie/>

Public adulte : www.ttcprod.fr - Facebook : <https://www.facebook.com/rendezvouschezvoustt/>

civisme

Le Maire n'est en aucun cas responsable des coupures d'électricité et des difficultés de réseaux auprès des fournisseurs internet ou téléphoniques. Merci de contacter directement les services concernés comme le fait également la mairie lorsqu'elle est touchée.

Lorsqu'une coupure EDF est programmée, la mairie en informe les administrés via les réseaux sociaux, site internet, affichage et notifications Ma Commune Connectée.

Nous tenons à vous rappeler que la Municipalité n'intervient pas sur le domaine privé mais exclusivement sur les voies publiques.

En cas de gel, nous vous rappelons que vous avez le devoir de sabler, ou saler devant votre pas de porte afin d'éviter les incidents.

Nous rappelons à chaque usager que le code de la route s'applique également en ville et que le stationnement des véhicules sur les trottoirs est gênant et dangereux.

Nos amis les bêtes : les animaux doivent être tenus en laisse sur la voie publique !

Attention : si vous êtes en possession d'un chien de 1^{re} ou 2^e catégorie vous devez impérativement le déclarer en mairie et être titulaire d'un permis de détention délivré par le Maire après présentation des justificatifs suivant :

- identification,
 - assurance,
 - vaccination antirabique,
 - stérilisation (certificat vétérinaire) pour les chiens de 1^{re} catégorie,
 - attestation d'aptitude et d'évaluation comportementale (La loi 2008-582 du 20 juin 2008).
- Relèvent de la 1^{re} catégorie les chiens sans pedigree dits « pit-bulls ou moer-bulls » assimilables aux chiens de races AMERICAN STAFFORSHIRE TERRIER et STAFFORDSHIRE TERRIER, MASTIFF, TOSA-INU.
- Relèvent de la 2^e catégorie les chiens avec pedigree de races AMERICAN STAFFORSHIRE TERRIER et STAFFORDSHIRE TERRIER, TOSA, ou encore ROTTWEILER (avec ou sans pedigree).

Avez-vous déjà pensé que... ?

- Si votre chien aboie, il peut déranger le voisinage. Vous êtes susceptible d'avoir une amende de 3^e classe.
- Votre chien en liberté pourrait mordre gravement une personne.
- Les déjections de votre compagnon peuvent occasionner une gêne pour les passants. Pensez à prendre un sac plastique lors de sa promenade quotidienne !

Les 3 distributeurs de sacs installés à Rogny sont équipés de sacs biodégradables et compostables depuis 2019.



Un petit geste pour l'environnement !

Nous vous rappelons que l'obligation d'entretien incombe à tout propriétaire d'un terrain situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 m de ces mêmes habitations et cela pour des motifs environnementaux (art. L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La lutte contre les bruits gênant le voisinage :

Les bruits de voisinage sont réglementés par l'article 5 de l'arrêté préfectoral de 1991.

Sont concernés les bruits occasionnés par des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que les tondeuses à gazon à moteur thermique, les tronçonneuses, les perceuses, ...

Ils peuvent être utilisés de la manière suivante :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.



Le Conciliateur de Justice : Concilier pour reconcilier

Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez vous adresser à un Conciliateur de Justice. C'est un moyen alternatif, simple, rapide - gratuit - et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable. « L'article 4 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle rend obligatoire, à peine d'irrecevabilité que le juge peut prononcer d'office, la saisine du tribunal d'instance par déclaration au greffe qui n'est pas précédée d'une tentative de conciliation menée par un conciliateur de justice, pour toute demande initiale inférieure à 4 000€ ».

QUI EST LE CONCILIATEUR : C'est un auxiliaire de justice, assermenté et bénévole. Il est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris. Il est impartial, discret, tenu au secret (article 1531 du code de procédure civile), son rôle n'est pas de dire qui a tort et qui a raison. Il n'est pas Juge mais les accords de conciliation peuvent à la demande des parties, être homologués par le Juge.

SES COMPETENCES : Le Conciliateur de Justice peut intervenir dans de nombreuses affaires : problèmes de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, ou opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre fournisseur (téléphonie, internet, énergies...) et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, malversations des travaux, mutuelles, assurances, banques, etc. Le Conciliateur de Justice ne peut pas intervenir dans les conflits entre vous et l'Administration (Etat ou Collectivité territoriale...), ou concernant l'état civil et la famille (divorce, pension alimentaire, garde d'enfant, ...), ou le droit au travail.

Avant de faire appel au Conciliateur, il est indispensable d'avoir tenté par soi-même de résoudre le différend soit verbalement puis éventuellement par courrier.

Pour me contacter : Par courrier : Hélène MEUNIER
Mairie - 89350 CHAMPIGNELLES

Par courriel : helene.meunier@conciliateurdejustice.fr

Permanences en mairie de BLENEAU : le 2^e mardi de chaque mois de 14 à 16 heures.



embellissement et valorisation du village

Labellisation

« Villes et villages fleuris » 1 fleur obtenue



Concours Départemental de fleurissement 2019

Camping Municipal des Lancières

Félicitations du Jury dans la catégorie « Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air »

Concours Communal de fleurissement 2019

Catégorie Façades

3^e : Mme Josiane CHARENTON

Encouragements : M. Gilles BOBEZEAU

Catégorie Terrasses

1^{er} prix : Mme Nicole PETIT

2^e prix : Mme Jacqueline HENRIAT

3^e prix : Mme Sabrina CHARENTON

Catégorie Jardins

1^{er} prix : M. Gilbert MOLLE

2^e prix : Mme Christiane SAMYN

Encouragements : M. et Mme Daniel JULIEN

Encouragements : Mme Claire JAUPITRE

Encouragements : M. et Mme Marc DOUCE

Catégorie Ecluses

2^e prix : M. Gérard SEMENCE

Catégorie Hébergements touristiques

1^{er} prix : Chambres d'hôtes La Crasne



Claude SAMYN s'est rendu à la présentation de notre candidature à Dijon le 13 avril 2019, le dossier de candidature ayant été déposé en juin 2018.

action communale

Travaux réalisés par les employés en 2019 :

- Point à temps (réparation de la voirie) : 185,45 tonnes pour 8 723,62 euros.
- Elagage et divers travaux de tonte et entretien.
- Entretien journalier de la station d'épuration.
- Entretien hebdomadaire des pompes de relevage.
- Taille des arbres.
- Installation de nouveaux panneaux de signalisation.
- Travaux de maçonnerie.
- Remise en état du logement de l'école.
- Peinture à l'agence postale.
- Faïence et divers travaux au camping.
- Intervention lors d'imprévus climatiques ou autres.



Travaux réalisés en 2019 par des entreprises :

- Travaux de voirie : trois impasses et trottoir route de Champcevais, rue Léon Jaupitre et route du Pressoir.
- Curage des fossés et arasement : rue des Hauts-Bois.
- Busage : Haut-Buisson.
- Elagage : rue Hugues Cosnier et rue Gaspard de Coligny.
- Marquage au sol.
- Accessibilité des bâtiments communaux.

Travaux à l'agence postale

Les travaux de réhabilitation intérieure de l'agence postale effectués par l'entreprise Baudot sont terminés.

La peinture a été réalisée par les employés municipaux.

Début janvier, le mobilier et le matériel téléphonique et numérique ont été installés par La Poste.

L'agence postale n'a pas bénéficié du fonds de péréquation postale depuis sa création antérieure à 2008, de ce fait une aide maximum de 20 000€ TTC nous est accordée ainsi que le remplacement du mobilier et le financement d'éléments de sécurité pour un montant maximum de 10 000€ TTC, conformément au contrat de présence postale 2017-2019.

Pour compléter l'offre de services aux habitants, nous bénéficierons aussi de l'installation d'un point numérique et d'une formation assurée à la personne en charge d'accueillir les clients.

Ce nouveau service numérique à destination des habitants sera mis en place au cours de l'année 2020.

Le 15 janvier, notre agent postal Marie-Christine Anquetil a réintégré sereinement son local, plus clair, mieux isolé et plus agréable pour y travailler.





EIRL MICHALYK TP

Votre spécialiste de l'assainissement individuel !

- Terrassement
- Assainissement
- Aménagement de terrains
- VRD
- Goudronnage

Tous travaux de terrassement

**19, « La Chalonnerie »
89220 SAINT-PRIVÉ**

Tél. : 03 86 74 84 88
Port. : 06 83 12 79 11
michalyk.jeanclaudio@wanadoo.fr



BAUDOT sas



**Maçonnerie - Couverture
Plâtrerie - Isolation
Plomberie - Chauffage - Électricité**

« Saint-Maurice » - 89170 SAINT-FARDEAU
Tél. : 03 86 74 07 47 - @ : baudot.sa@orange
www.baudotbat.fr

action communale

Dernière tranche de la mise en accessibilité des bâtiments communaux

Afin d'être en règle avec la législation sur les normes d'accessibilité des bâtiments publics, de nombreuses actions ont été menées.

Tout d'abord, **des emplacements PMR sur la voie publique** ont été réalisés, à l'église, au cimetière, à la poste, près des toilettes Quai Sully, sur le parking des 7 écluses, avec marquage au sol et panneaux réglementaires obligatoires. Pour **le camping**, un mobil-home PMR a été installé avec parking réservé, des rampes d'accès pour le chalet d'accueil et pour le bâtiment des sanitaires ont été créées, une allée conçue pour un fauteuil roulant permet de faire le tour de ce même bâtiment, un évier pour laver la vaisselle et un évier pour laver le linge ont été posés afin de respecter les normes d'accessibilité et, enfin, divers aménagements ont été réalisés dans le sanitaire PMR, barre de relevage, siège dans la douche, modification des écoulements de lavabo. **L'agence postale** est maintenant dotée d'une rampe d'accès, de marches aux normes et de balustrades. Un petit aménagement sera réalisé par les employés municipaux afin de permettre à une personne en fauteuil roulant d'accéder au trottoir.

Pour **la Mairie**, la réalisation d'une rampe qui aurait fait environ 15 mètres de long afin de respecter une pente de 6% s'étant avérée irréalisable, une dérogation nous a été accordée. Finalement, nous avons installé un visiophone qui permettra de bénéficier de l'aide d'une secrétaire afin d'accéder aux locaux municipaux. Des balustrades seront installées sur les marches et la rampe existante.

Pour **la salle du conseil**, divers aménagements dans les sanitaires ont été réalisés, baisse d'un urinoir, installation d'un lave-main et d'un miroir aux normes PMR, barre de relevage pour le WC. Des balustrades vont être posées de chaque côté des marches.

Des bandes de vigilance sont posées sur toutes les marches et des boucles à induction magnétique, destinées au malentendant, installées à l'agence postale et à la Mairie. Pour **l'église**, un petit aménagement de la marche de la porte d'accès latérale a été réalisé pour permettre à un fauteuil roulant de passer aisément.

Enfin des alarmes incendies ont été posées à l'agence postale et dans la salle du conseil.

Après les aménagements réalisés à **l'espace culturel** et à **l'école primaire**, tous nos bâtiments publics sont maintenant en règle avec la législation.

PMR (personne à mobilité réduite).

Ma Commune Connectée :

Depuis un an, votre commune est partenaire de l'application Ma Commune Connectée. Vous pouvez la télécharger sur votre téléphone ou votre tablette, via Google Play ou l'App Store.

La commune vous informe des incidents, événements importants, risques, travaux, dangers, actualités...

L'application est équipée d'un système de notifications et vous serez donc directement avertis lorsqu'une nouvelle information sera disponible.



Formations sécurité du personnel

Les deux derniers membres du personnel, Stéphanie et Marie-Christine, ont participé à la formation Sauveteur Secouriste du Travail début octobre 2019.

L'ensemble du personnel assistera à une formation sur les extincteurs en février 2020.

Chaque membre du personnel effectue également chaque année des formations qui sont propres à son poste de travail.

MENUISERIE POUPELARD
SARL

MP

Bois • Alu • Pvc
Ébénisterie
Cuisines - Escaliers
Volets roulants - Stores

PA Des Vallées - Rue de la Ferronnerie 89220 BLÉNEAU
menuiserie.poupelard@yahoo.fr

Tél. 03 86 74 80 79

J. Dépée & Fils
POMPES FUNÉRAIRES - MARIAGES - FUNÉRAIRES

MAGASIN EN CENTRE VILLE : 55/57, RUE JEAN JAURÈS
FUNÉRAIRIUM : 1, RUE DE LA GLACIÈRE
EXPOSITION DE MONUMENTS : FACE AU CIMETIÈRE

dépée.j@wanadoo.fr 45230 Châtillon-Coligny

Permanence Téléphonique 24h/24 - 7j/7 **02 38 92 51 82**

action communale

Participation citoyenne, « devenir acteur de sa sécurité »

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- **établir un lien régulier** entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- **accroître la réactivité des forces de sécurité** contre la délinquance d'appropriation ;
- **renforcer la tranquillité** au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.

En présence du Préfet et des représentants de la Gendarmerie, 15 Maires de Puisaye-Forterre, accompagnés de quelques-uns des référents désignés (2 pour Rogny), ont signé ce protocole le mardi 11 juin 2019 dans les salons de la Préfecture.



Contrat de Territoire Régional

D'un montant d'1,25 million d'euros, le contrat de territoire 2018-2020 a été noué mercredi 13 mars à Rogny-les-7-Écluses, entre la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'occasion pour l'intercommunalité de passer en revue ses projets prioritaires.

En présence notamment d'Eric Houlley, Vice-Président de la Région à la cohésion territoriale, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI a signé le contrat de territoire favorisant le déploiement d'une offre de services ambitieuse, ainsi qu'à un développement économique, touristique et culturel harmonieux.

Quatre projets phares :

- Le centre aquatique communal de Toucy ;
- l'EMA-CNIFOP ;
- l'Itinérance douce fluvestre ;
- la mobilité électrique et douce.



Immobilier - Terrains viabilisés

A vendre dans lotissement communal :

13 lots viabilisés pour une surface comprise entre 770 et 1029 m². Prix : 24 € TTC le m².

Et pourquoi pas Rezo Pouce sur notre commune ?

C'est le **premier réseau d'autostop organisé et sécurisé** en France.

C'est un moyen de déplacement **convivial, écologique et économique** !

Rezo Pouce s'installe à partir d'avril 2020 sur notre commune !

Facile à utiliser, ce dispositif organisé, sécurisé et gratuit, vous permet de vous déplacer en toute sérénité !



Passager et conducteur doivent **s'inscrire en mairie ou sur le site internet**. Nous vous demandons d'agréer notre charte de bonne conduite et de fournir une pièce d'identité pour participer à la sécurisation du réseau. A la suite de votre inscription, vous recevrez un kit de mobilité dans lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires à la pratique.

Rezo Pouce est aussi ouvert aux adolescents à partir de **16 ans** ! Pour ce faire, il faut fournir une autorisation parentale et la carte d'identité du responsable légal.

De plus, pour sécuriser la pratique, les passagers peuvent envoyer un SMS pour indiquer la plaque d'immatriculation du véhicule dans lequel ils sont montés. Il y a alors une **traçabilité du trajet**.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet :

www.rezopouce.fr

A bientôt à un arrêt sur le Pouce !

action touristique

LA BORNE À MÉDAILLES AU PARKING DES 7 ÉCLUSES

La borne, installée sur le parking des 7 écluses depuis avril 2018 fonctionne depuis maintenant presque 2 ans. Trois modèles de gravures sur une pièce de 5 cts et un modèle de mémomédaille y sont proposés. Nous avons vendu 718 gravures et 571 mémomédailles aux rognycois et touristes de passage. N'oubliez pas ce petit souvenir pour offrir à vos proches lors d'un anniversaire, ou juste pour le plaisir !

EDITIONS COMMUNALES DIVERSES

Nous vous rappelons que chaque année, la commune édite des supports de communication disponibles à l'office de tourisme et dans certains commerces de Rogny (boulangeries, bars, ...).

Vous pouvez découvrir le flyer du village, le plan communal triennal, le flyer sur la pêche, l'enveloppe timbrée et le dépliant des Cités de caractère Bourgogne-Franche-Comté (édité par l'association).

Tous ces supports sont également distribués aux touristes via les offices de tourisme et sites touristiques lors des bourses d'échanges touristiques de l'Yonne et du Loiret, lors des salons et via internet.



CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉQUITATION



Un cavalier du Haras du Cottard a participé au Championnat de France d'équitation et a obtenu la Médaille d'Argent dans la discipline « CSO » catégorie Club 1 Minime et moins.

ACTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN FAVEUR DU TOURISME

Depuis 2018, La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre s'est engagée au travers d'un accord-cadre avec Voies Navigables de France et la commune de Briare à la construction d'un projet de développement touristique de territoire autour de l'itinérance douce. Ce projet s'appuie sur le réseau et le bassin d'alimentation du canal de Briare depuis le Pont Canal de Briare jusqu'aux étangs de Moutiers-en-Puisaye en passant par Rogny-les-sept-écluses et le réservoir du Bourdon.

En mai dernier, la collectivité a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création de cette voie douce. C'est le cabinet Alkhos, qui possède de nombreuses références en matière d'itinérance douce qui a été retenu. Cette étude permettra notamment : de proposer un itinéraire, des solutions de revêtements adéquats, les aménagements à prévoir le long du parcours, des solutions de communication et l'accompagnement à la construction d'une offre touristique. Le financement de cette étude est assuré à 80% par la Région et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : DETR via la Préfecture. A l'issue des 6 mois d'étude, la Communauté de Communes sera en mesure de recruter un maître d'œuvre afin que les premiers travaux puissent commencer d'ici la fin d'année 2020.



TOURISME FLUVIAL DU CENTRE

2019, une saison écourtée, un bilan mitigé.

Les conditions hydrologiques nous ont obligés à déplacer les réservations de Rogny sur la base nivernaise de Plagny dès le mois de juin ce qui a limité les pertes.

Par contre la navigation ayant été fermée dès le mois d'août, la fréquentation du port est à l'arrêt jusqu'à fin mars 2020.

En attendant un retour à la normale, l'équipe se concentre sur l'hivernage et la préparation de la prochaine saison.

Marie-Carmen GAUDIN



action touristique

BALISAGE RANDONNÉE

Nous continuons notre partenariat avec la Communauté de communes pour le développement de la randonnée sur notre territoire.

Gérard SEMENCE et Florence SEIGNEUR aidés d'Annie TESNIERE, poursuivent le pré balisage et le balisage des chemins de randonnées, avec la nouvelle signalétique mise en place par la Communauté de Communes. Nous vous tiendrons informés dès que les balisages seront effectués dans leur totalité.

LE CAMPING MUNICIPAL

L'année 2018 était une année exceptionnelle, avec une augmentation de 30% de sa fréquentation et de son chiffre d'affaire. Cette augmentation est confortée par une année similaire en 2019, avec un chiffre d'affaire équivalent à celui de 2018.

2019, une année forte avec la réalisation de travaux importants :

- la mise en accessibilité : achat d'un mobile home PMR, avec rampe d'accessibilité et terrasse couverte, nouvelle rampe et accès aux sanitaires, rampe d'accès au chalet, accès aux containers, remplacement d'un évier et d'un bac à linge.
- faïence dans les 4 douches.
- continuité des travaux d'électricité, avec cheminement de l'eau également aux bornes de distribution d'électricité.
- divers petits travaux et achats habituels (table de ping-pong, lumière extérieure, matelas...).



Nous avons obtenu le **label « Hébergement Pêche »** avec l'achat d'un abri de jardin, d'un réfrigérateur, de casiers, la mise en place d'un coin pêche, et l'installation d'un bac à vifs dans la rivière par Richard LAMARCHE. La visite de qualification a eu lieu le 19 septembre en présence de la fédération de pêche de l'Yonne, de Claude SAMYN, Richard Lamarche et Florence.

En 2020, le classement en deux étoiles se termine et nous devons de nouveau passer l'audit de classement. La vérification de certains éléments et la mise en place d'autres occuperont une partie de notre activité.

Etant donné les aménagements d'accessibilité réalisés en 2019, nous souhaitons également passer l'audit pour le label « Tourisme et Handicap » afin d'accentuer notre notoriété auprès des personnes à mobilité réduite.

En 2020, nous poursuivrons les aménagements en cours (électricité, paysagement...), l'entretien courant et remplacerons les deux terrasses des anciens mobiles homes, devenues dangereuses.

Nous allons essayer d'acquérir de nouveaux pédal'eau, suite au vol de l'avant-dernier en mai 2019.

De nouveaux services devraient également être mis en place pour la prochaine saison.

LE COMPTEUR PIÉTONS AUX 7 ÉCLUSES

Le compteur à piétons, installé au Monument des 7 Écluses nous indique une augmentation de la fréquentation du site de 12% en 2019, avec 41 339 passages devant le compteur (24 140 dans un sens et 17 199 dans l'autre sens), contre 36 884 en 2018.

Les pics de fréquentation ont lieu :

- entre le 24 juin et le 15 juillet
- entre le 12 et le 19 août

- le week-end de l'Ascension
- le week-end de la Pentecôte

Le jour le plus visité reste toujours le dimanche avec 20,30% de la fréquentation globale, suivi du samedi avec 18,10%. Les autres jours représentant une moyenne de 12% de la fréquentation avec un pic entre 15h et 17h.

Gérard DAUDET

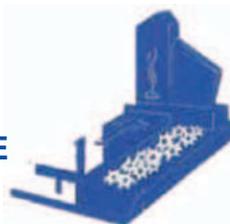
**MONUMENTS - FLEURS NATURELLES et ARTIFICIELLES
CHAMBRES FUNÉRAIRES à CHARNY et BLÉNEAU
TOUTES FORMALITÉS**

10, rue d'Orléans - 89220 BLÉNEAU
Tél. : 03 86 74 80 93 et 06 30 65 93 69

N° Habilitation 13 89 186

41, Grande Rue - 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE
Tél. : 03 86 63 60 06

N° Habilitation 13 89 185



**POMPES
FUNÈBRES**

animation communale

Fête de la Musique :

Elle regroupait sur l'Île, le vendredi 21 juin, plusieurs centaines de personnes pour assister aux spectacles de la chorale des fous chantant et de Convi'sport, au Feu de Saint-Jean et ensuite danser jusqu'au milieu de la nuit. L'association La Tanche coordonnait la fête et s'occupait de la restauration cette année.



Théâtre Les Saltimbanques de l'Yonne :

La troupe des Saltimbanques de l'Yonne a rempli son rôle, une fois de plus, en apportant rires et bonne humeur à la quarantaine de spectateurs le 10 novembre dernier. Une nouvelle troupe « On n'est pas sorti de l'Auberge » viendra nous présenter son spectacle en 2020.



Les Journées Européennes du Patrimoine :

Organisées depuis plusieurs années conjointement avec l'Association TMOP, plusieurs expositions vous étaient présentées : « En quête d'identité » avec l'explication des blasons icaunais, l'histoire de 3 Rognycois (Marien Victor Gandrille, Gabriel Landy et également Catherine Quéron) et du gendarme route de châtilon, récemment restauré.



Nuit des Étoiles :

Une trentaine de personnes présentes à notre 2^e Nuit des Étoiles pour observer et comprendre la voie lactée, toujours commentée par Nicolas, un amateur passionné. Elle sera reconduite en 2020, surveillez la page Facebook de la commune !

L'Accueil des nouveaux arrivants :

L'accueil se faisant chaque année lors de la cérémonie des vœux, mais n'attirant pas plus de deux familles présentes, il a été décidé de modifier la date et de le dissocier des vœux du Maire.

Le 16 novembre, 19 familles sur les 30 conviées ont été accueillies par le Maire et les associations, autour d'un mini-forum des associations et un pot de bienvenue. Une réussite pour cette première édition.

Certaines associations ont augmenté leur nombre d'adhérents ou licenciés.



Cérémonie du 11 Novembre :

Comme chaque année, la cérémonie, ouverte à toutes et tous a commencé par un défilé au départ de la mairie, avec l'Harmonie de Briare. Quelques enfants étaient présents et nous les remercions, ainsi que leurs parents.



école primaire de rogny et garderie

L'école élémentaire de Rogny compte toujours 2 classes :

- * une classe de CP-CE1 avec 13 élèves (9 CP et 4 CE1), enseignante et directrice : Mme De Zaleski
- * une classe de CE2-CM1-CM2 avec 18 élèves (7 CE2, 7 CM1, 4 CM2), enseignantes : Mlle Radenne (lundi, mardi) et Mme Nouvellon-Lespagnol (jeudi, vendredi).

L'école commence toujours à 9h et finit à 12h15 pour reprendre à 13h45 et se terminer à 16h30. La cantine, le ménage, la garderie et la surveillance du car sont gérés par la mairie et assurés par Mme Veron, secondée par Mme Anquetil. Les repas sont préparés par la Maison de Retraite de Champcevais.

En novembre 2019, l'école est allée au **cinéma de Gien** voir « **Donne-moi des ailes** », un film sur les oiseaux migrateurs. Les relations **avec les résidents de la Maison de Retraite se poursuivent**, les enfants sont allés faire des **ateliers autour du goût en octobre 2019** et leur présenter le **spectacle de Noël en décembre 2019**.

En janvier-février, les élèves travailleront sur l'astronomie et ils iront le 4 février au **planétarium de Nançay**.

Tous les ans, nous faisons un **cross coopératif** en mai avec le collège, l'année dernière **nous avons couru pour l'association Alopias**, cette année, nous devrions courir pour l'association **Laurette Fugain**.

En juin 2020, toute l'école partira 5 jours en classe découverte au **Futuroscope et dans les châteaux de La Loire**. C'est un séjour qui coûte près de 12 000 €. Afin de financer ces sorties, nous organisons chaque année un **loto (22 novembre 2020)**, une **kermesse (27 juin 2020)** et une **soirée dansante (28 mars 2020)**. Nous vous y attendons nombreux. Les mairies de Rogny et de Champcevais participent également financièrement aux sorties scolaires ainsi que certaines associations.

Nous les remercions tous chaleureusement.

La classe maternelle qui devait venir à Rogny, restera finalement à Champcevais.

Tous les élèves et les enseignantes de l'école vous souhaitent à tous une excellente année 2020.

Mme De Zaleski, Directrice



école primaire de rogny et maternelle de Champcevais



fêtes de Noël

DÉCORATION DU VILLAGE

L'atelier de Noël, installé dans la salle des mariages, regroupe une quinzaine de personnes bénévoles pour confectionner les décorations qui orneront notre village durant plus d'un mois.

Un grand merci à nos confectionneuses régulières depuis plusieurs années pour leur savoir-faire et leur énergie.

Merci également aux messieurs venus aider aux ateliers communaux pour les décorations.



Ne pouvant pas illuminer tout le village, nous nous concentrons sur le centre-ville et nous remercions toutes celles et ceux qui complètent cet embellissement en décorant eux-mêmes leurs maisons dans les rues non pourvues d'illuminations.



LE MARCHÉ DE NOËL

Chaque année il permet à des producteurs, commerçants et artistes locaux de vous proposer leurs produits à la vente : décorations de Noël, cidre, produits au lait d'ânesse, terrines, confiseries, chocolats, miels, fromages, combustibles bois, produits de fêtes...



LE NOËL DES ÉCOLES

Un très beau spectacle, orchestré par les enseignantes et cette année par une intervenante, était proposé aux parents vendredi 13 décembre à Champcevais.

Les enfants ont pu rencontrer le Père Noël et profiter de leurs cadeaux une fois le spectacle terminé et goûter aux chocolats offerts par le Comité des Fêtes de Rogny.



NOËL DU PERSONNEL

Il s'est déroulé le 18 décembre en présence des enfants du personnel, petits et grands, et des conseillers municipaux.



LE NOËL DE NOS AÎNÉS

Comme chaque année, la Municipalité offre un panier garni à chaque rognycois de plus de 70 ans, y compris ceux résidant en maison de retraite. Ce sont 137 colis gourmands (et 6 colis composés de produits de beauté) qui ont été distribués par les conseillers municipaux, une occasion d'échanger un peu pour des personnes quelquefois seules.



associations

COMITÉ DES FÊTES

Président : André VEAULIN

Une année bien atypique, avec une température de 40°. Toute notre équipe de préparation de notre grand spectacle pyromélodique s'est afféree pour le montage de notre tribune, des divers stands d'approvisionnement et de tous les équipements nécessaires à la soirée du 27 juillet. Pendant toute la semaine, nous avons subi beaucoup de sabotage sur les biens du comité, nos bénévoles ont dû assurer une surveillance de nuit en plus du travail de préparation habituel. Merci à tous nos bénévoles très dévoués et généreux. Bien sûr en complément de ces méfaits nous nous sommes fait subtiliser divers biens qui nous ont obligés à déposer deux plaintes auprès de notre gendarmerie.

Bienvenue à l'orage du vendredi soir pour nous permettre d'accueillir le grand nombre de véhicules sans risque d'incendie dans nos parkings improvisés, mais la pluie du samedi matin a dissuadé de nombreux spectateurs qui se déplacent de très loin. Le nombre des entrées à notre soirée pourtant exceptionnelle a diminué de manière importante. **Je vous confirme donc que 2019 n'est pas ce que nous avons connu en 2018.**

Suite à un renouvellement important de son équipe dirigeante le Comité des Fêtes s'adapte aux nouvelles technologies de communications (réservation en ligne, Facebook, QRcode, répondeur, paiement électronique par carte).

Après avoir clôturé le Champs du Porais et acquis des blocs de sécurité, nous devons nous équiper pour la surveillance de notre territoire avec les moyens techniques modernes à notre disposition maintenant, pour nous protéger des malveillants et bien accueillir nos nombreux et fidèles spectateurs.

Merci à l'équipe Ruggieri pour la conception de notre spectacle « Ruggieri fête ses 280 ans » conçu par le maître artificier David Proteau, présenté par Thierry Leprêtre et tiré par Claude Devernois. Artifices, illuminations, sonorisations, animations, tout ce concept est fort apprécié par tous nos spectateurs fins connaisseurs qui apprécient les nouveautés de cette soirée, organisée dans nos moins célèbres Sept Écluses qui valorisent au combien notre spectacle de ce dernier week-end de juillet. Comme vous pouvez le constater cette fête est un grand succès pour le village de Rogny les Sept Écluses mais demande à l'équipe de préparation un énorme travail. Merci à tous nos anciens qui connaissent bien notre organisation et merci à tous les jeunes qui se débrouillent très bien avec nos nouveaux moyens techniques de communication. Merci à tous ceux qui de près et de loin nous aident, nos sponsors, tous les services de sécurité et administratifs. Merci à M. le Préfet de l'Yonne d'avoir apprécié notre soirée auprès du Maire de notre village.

Le Comité a innové : **le 2 mars un grand loto** qui a rassemblé des joueurs comblés par de nombreux lots.

Le 18 avril, une nouvelle forme de randonnée en fin de soirée dite « gourmande » pour apprécier les bons produits de notre région.

Le **Feu de Saint-Jean** sur l'île accompagne la fête de la musique.

Pour l'ensemble de nos bénévoles présents à l'organisation de nos festivités, après le traditionnel repas offert début octobre, chacun a eu le choix entre deux sorties « le Futuroscope » ou « Les Bodin's dans leur ferme ». Que de bons souvenirs mérités pour tous nos bénévoles ainsi bien récompensés.

Pâques dans le Porais et Noël à l'espace culturel : deux occasions pour votre Comité d'offrir des friandises chocolatées aux enfants de nos bénévoles et de notre village.

Notre année se termine ou recommence avec notre assemblée annuelle et le nouveau calendrier de nos festivités qui sont toutes reconduites.

Je souhaite pour cette nouvelle année 2020 à tous les membres et tous les bénévoles de notre association tous mes vœux festifs et de bonne santé pour passer une agréable année en notre compagnie.



associations

LES PEINTRES EN LIBERTÉ DE ROGNY LES 7 ÉCLUSES

Président : Daniel JULIEN

En 2019, en association avec les "Amis d'Harpignies" de Saint-Privé, une exposition de dessin et peinture a été organisée dans l'Eglise de Saint-Privé puis dans l'Espace Culturel de Rogny-les-Sept-Ecluses.

Le **Prix d'Harpignies** a été attribué à **M. Lambinet**.

Le **Prix du Public** a été attribué à **Mme Leroy-Guyot**.

Le **Prix du Mécénat** a été décerné à **M. Foucher**, Maire de Rogny.

Le suffrage du public sur l'ensemble des œuvres exposées a été attribué à **M. Barré**.

Ces expositions ont remporté un franc succès auprès du public sur les deux communes.

Les lavandières reçoivent toujours régulièrement la visite des touristes pendant la saison d'été dans le lavoir de la commune.

Notre atelier d'encadrement fonctionne régulièrement afin de mettre en valeur les œuvres des artistes de l'Association avec l'aide de notre spécialiste.

Cette année, l'activité Bonsaï a accueilli de nouveaux adhérents et a permis de faire évoluer les pré-bonsaïs, arbres prélevés au fil des ans, sous les conseils avisés des plus aguerris.

Nous avons organisé à l'Espace Culturel une exposition Bonsaïs-Peinture les 12 et 13 septembre avec la trentaine d'arbres les plus aboutis des adhérents de l'association, des fiches pédagogiques pour expliquer le travail de l'activité, des arbres "en devenir" travaillés depuis quelques années et également une quinzaine de tableaux de bonsaïs réalisés par les peintres de l'Association.

Deux de nos adhérents, Gilles et Guy, ont fait une démonstration de repotage le dimanche après-midi qui a été suivie avec beaucoup d'intérêt. Christiane, Françoise et Élisabeth avaient éclairé l'exposition avec leurs compositions "Ikébanas".

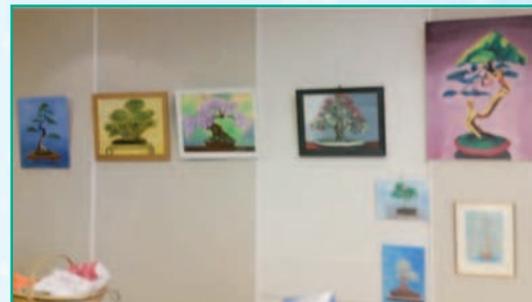
Nous avons également participé à l'exposition "L'oiseau et la nature" organisée par "Les Amis des Oiseaux du Giennois" de Châtillon-sur-Loire des 16 et 17 novembre avec une partie de nos collections.

Le groupe vocal « Chœur en Liberté » dirigé par Liz, a commencé les répétitions depuis début octobre le mardi soir, à 19h30, à l'Espace Culturel. Avec plus de 25 inscrits, la chorale compte mettre en place un programme de chansons de variétés harmonisées à plusieurs voix, mais aussi quelques airs classiques ou gospels. Il est toujours possible, pour ceux que cela intéresserait, de venir faire un essai. Aucune connaissance en solfège n'est demandée.

L'association les Peintres en Liberté regroupe 55 personnes sur l'ensemble de ses activités actuelles.

Nous vous souhaitons à toutes et tous santé et bonheur pour l'année 2020.

Contact : Daniel JULIEN au 06 72 59 55 35



CLUB OMNISPORTS DE PUISAYE

Président : Thomas SKAGHAMMAR

Le Trail des 7 écluses 2019 était un succès, nous avons eu plus de participants (120 inscriptions environ) que les années passées. Cependant, nous rencontrons toujours un manque de bénévoles pour la matinée. Rendez-vous le 4 octobre 2020 et contactez la mairie au 03 86 74 51 78 ou rognys-les-7-ecluses@wanadoo.fr si vous êtes disponible le dimanche 4 octobre 2020 le matin pour nous aider.

Activité Basket : une montée des inscriptions depuis l'année dernière, qui continue cette année avec une vingtaine d'inscrits. De plus nous devrions emmener en championnat les petits en 2020, à voir avec la Fédération. En loisirs adultes les jeudis de 20h15 à 22h15, nous allons rencontrer le Club de Châtillon-Coligny dans l'année...

Nous remercions tous les bénévoles, les organisations ainsi que les participants.



associations

OFFICE DE TOURISME DE PUISAYE-FORTERRE

Présidente : Nathalie BROCHUT

« En Bourgogne, la Puisaye a du génie » - www.puisaye-tourisme.fr



- L'accueil et la gestion de l'information.
- La diffusion de l'information touristique sur différents supports.
- Le site internet.
- Les réseaux sociaux.
- Les newsletters.
- Les vidéos.

Les autres missions de l'office de tourisme :

- Coordonner les socio-professionnels et tous les acteurs locaux du tourisme (ateliers, marque touristique, qualification et classement...).
- Promouvoir et valoriser les atouts de la destination (communication digitale, salons...).
- Commercialiser la destination (boutiques, séjours groupes...).
- Animer (visites commentées, expositions...).



CLUB DE L'AMITIÉ

Président : Gérard SEMENCE

L'année commença par l'assemblée générale.

Le dimanche 17 février nous avons organisé un **concours de Belote avec 34 équipes participantes**.

En mars nous avons eu notre **repas à thème**, cette année ce fut la Bourgogne qui était à l'honneur ! 51 convives ont partagé ce repas et cette journée s'est terminée en jouant aux cartes.

Le 6 mai était organisé notre **cinquième marché aux fleurs avec cette année un vide grenier sur l'île**, ce sont une vingtaine d'exposants qui ont proposé leurs produits à un public venu nombreux malgré un temps maussade. La Boîte à Musique de Gien a animé cet après-midi.

Le 10 juin, 54 personnes ont participé au **traditionnel repas de la Fête des Mères** avec un après-midi animé par Bruno Dubois.

Le 2 juillet nous avons organisé un **voyage avec 25 personnes dans le pithiverais** : visite du Musée du Safran à Boygnes, déjeuner au restaurant et l'après-midi visite d'une Roseaie à Phitiviers.

Les 17 et 18 août nous avons organisé le **vide-greniers**. Par un temps pluvieux les badauds ont pu admirer et acheter des articles proposés par les nombreux exposants.

Le 17 septembre la société Proconfort nous a organisé une **journée publicitaire à PROVINS** avec présentation de divers articles et un repas au restaurant, un spectacle de Chevalerie et une visite de la vieille ville en petit train.

Le 24 novembre nous avons fait notre **repas de fin d'année**, 55 personnes ont pu partager un délicieux repas animé par « Trio Music ».

Le 8 décembre ce fut le **Marché de Noël** avec une douzaine d'exposants et un public nombreux.

Et le 15 décembre nous avons invité nos bénévoles (Marché aux Fleurs, Vide Greniers) à une **paëlla à la « Belle Epoque »** de Rogny.

Pour 2020 nous reconduisons les mêmes manifestations.

Nous avons aussi de la couture les lundis de 14 h à 17 h et une après-midi jeux (cartes, jeux de société, etc...) les jeudis de 14 h à 18 h. A partir du 6 janvier 2020 ces deux activités se feront à l'Espace Culturel.

En ce qui concerne la bibliothèque elle est encore fermée pour cette année, pour deux raisons : le manque de bénévoles pour tenir les permanences et l'accessibilité du bâtiment non conforme avec la législation.



associations

ASSOCIATION TRADITIONS, MÉTIERS ET OUTILS EN PUISAYE (TMOP)

Président : Jean-Luc Henriat

Notre association TMOP a tenu, en 2019, à rendre hommage à Jean Henriat, à l'initiative de la création de l'association en janvier 2018, qui nous a quitté en mai de cette même année.

Le 5 avril 2019 a ainsi eu lieu un repas en sa mémoire. Les 60 places ont vite été réservées et ce fut un moment très convivial.

Notre Association a ensuite organisé plusieurs expositions au cours de cette année.

Le 5 mai, nous avons exposé sur le thème des anciennes fermes de Rogny, avec une présentation des outils agricoles de Jean Henriat. En soutien, l'Association Cartophilie de l'Yonne nous avait prêté son exposition relative aux foires et aux marchés du département. Nous avons eu près de 400 visiteurs !

Les 22 et 23 juin, pour les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, nous avons recensé tous les moulins de Rogny d'hier et d'aujourd'hui, avec documents, photos et un film montrant l'installation de la nouvelle roue du moulin Jarriat. Tous les types de moulins, des plus anciens aux plus récents, étaient présentés, à travers dossiers, documents, cartes postales et films aimablement prêtés. Les métiers associés à leur construction, tailleurs de pierre, charpentiers, étaient également mis en valeur grâce à la collection d'outils de Jean Henriat. Un grand merci aux nombreux visiteurs de cette exposition qui nous encouragent à poursuivre.

Pour les Journées Européennes du Patrimoine des 21 et 22 septembre, nous avons voulu faire revivre trois Rognycois : Marien Victor Gandrille, Gabriel Landy et également Catherine Quéron. Ce fut un important mais passionnant travail de recherche documentaire.

Sans oublier le « gendarme » de Rogny, récemment rénové par la famille de Paul Guyot.

Enfin nous avons été associés à la préparation du spectacle de la troupe de théâtre « Les Saltimbanques ». En contrepartie de la distribution des affiches et des flyers, l'Association TMOP a perçu 1 € par entrée payante. Merci à cette troupe sympathique pour ce reversement et pour le bon moment passé ensemble.

Nous remercions les adhérents et donateurs de l'Association ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidés dans nos recherches tant par leurs souvenirs que par leurs documents et photos pour nous permettre de réaliser ces expositions et nous souhaitons à chacun et chacune d'entre vous une très bonne année 2020.





BLENEAU AUTOMOBILES

Christophe et Nathalie DAMIENS



VÉHICULES NEUFS & OCCASIONS
RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
CARROSSERIE • PEINTURE
MÉCANIQUE • DÉPANNAGE
POSE DE LETTRES ADHÉSIVES

Tél. 03 86 74 93 17

18, avenue Paul Bert - 89220 BLENEAU



SARL MILOT 89

Plomberie - Chauffage
Ramonage - Electricité



03 86 74 30 11
06 43 21 71 49



89220
ROGNY LES 7 ECLUSES



N° Siret : 530 552 256 000 14

associations

L'AMICALE PAROISSIALE

Présidente : Aurore Beunet

Au cours de l'année 2019 nous avons fait **3 braderies à la Salle Saint-Joseph** et nous avons pu en faire **2 autres à l'Espace Culturel**.

Notre local ayant dû fermer pour des raisons de sécurité et de mise aux normes. Au nom de l'Amicale Paroissiale, je remercie M. Foucher d'avoir accepté de nous accueillir à l'Espace Culturel, et de nous avoir ainsi permis de réaliser deux braderies d'été en accord avec notre calendrier. La mise en place de ces deux braderies n'aurait pu avoir lieu sans l'aide de nouveaux bénévoles, merci à tous ceux qui nous ont donné de leur temps et de leur énergie. Cette expérience nous montre qu'une belle solidarité existe dans notre beau village.

Dans l'attente d'ouvrir à nouveau les portes de la Salle Saint-Joseph, nous avons travaillé afin d'organiser au mieux l'espace autorisé à recevoir du public. Des bénévoles nous ont gentiment aidé à monter et fixer des étagères, à trier, à faire de la place, à ranger... aussi faire des allers-retours avec leurs véhicules personnels à la recyclerie et la déchetterie.

Merci également à nos généreux donateurs. Il est préférable de déposer **UNIQUEMENT DES VETEMENTS** les mardis après-midi (pour le reste il existe la déchetterie de Champcevais ou la recyclerie de Châtillon-Coligny).

Pour 2020 l'équipe de l'amicale paroissiale vous souhaite une très bonne santé, la paix au cœur avec enthousiasme et fraternité.



CONVI'SPORT

Notre Association est un club multi-activités en Sport-Loisir. Les disciplines visent un large public : l'enfant, l'adulte et le sénior.

La saison 2018/2019 a été bien remplie dans notre club. Nous avons organisé diverses sorties et participé à plusieurs manifestations dans la communauté de communes, le département et la région. Notre effectif était de 80 adhérents, réparti dans nos 6 cours.

Une nouvelle section a vu le jour en septembre 2018 : « Marche Bien Être ». Treize adhérents étaient inscrits et ont découvert quelques circuits de notre belle Puisaye. Les séances ont lieu tous les vendredis après-midi de 14h à 15h30. La distance des parcours ne dépasse jamais 5 km. Le point de rendez-vous est situé aux jardins d'eau à BLENEAU. Lorsque nous marchons dans les communes voisines, nous faisons toujours du co-voiturage.

Notre randonnée des Etangs du 7 avril 2019 a rassemblé 236 participants. Nous renouvellerons l'opération le **5 avril 2020**, avec 4 circuits (5, 12, 15 et 24 km) et ravitaillement. **Venez nombreux !**

NOS ACTIVITES :

Gym (Renforcement Musculaire), Danse Tonic (L. I.A./Danse), Danse Enfants (5 à 11 ans), Step, Marche Nordique et Marche Bien-Être

HORAIRE DES COURS à ROGNY à l'Espace Culturel, le lundi :

RENFORCEMENT MUSCULAIRE (Gym) : 18h15 à 19h15 - DANSE TONIC : 19h20 à 20h20

HORAIRE DES COURS à BLENEAU à la Salle des 3 Muriers, le mardi :

DANSE ENFANTS : 18h à 19h - STEP : 19h15 à 20h15

HORAIRE DES SEANCES DE MARCHÉ à BLENEAU :

MARCHÉ NORDIQUE : deux dimanches par mois suivant planning.

(Renseignements : 06.24.36.55.49) - De 9h à 11h.

MARCHÉ BIEN-ETRE : le vendredi

rendez-vous aux jardins d'eau de Bléneau

De 14h à 15h30

Date à retenir : le 5 avril 2020

RANDONNÉE DES ETANGS. Rendez-vous à l'étang des Beurois à BLENEAU (route de Lavau).

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, NOUS CONTACTER AU 06.24.36.55.49 ou 06.71.65.37.79

PLUS D'INFO SUR  Convi'sport Bléneau



associations

A.A.P.M.A LA TANCHE

Président : Richard LAMARCHE

L'année 2019 a été l'occasion pour « La Tanche de Rogny » de participer aux diverses activités associatives de la commune.

Activités halieutiques :

- Lâcher de truites lors de l'ouverture en mars autour de l'île.
- Fête de la Pêche début juin ouverte à toutes et à tous.
- Concours de pêche au mois de septembre.
- Alevinage en tanches et sandres au mois de décembre à l'étang Neuf.

Activités associatives :

- Fête des Voisines et des Voisins pour tisser des liens de convivialité au sein du village.
- Fête de la Musique en juin avec une bonne participation de la population de Rogny et une excellente ambiance musicale.
- Vide-greniers du mois d'août, toujours riches en échanges avec les nombreux touristes et participants.
- Fête du Beaujolais en novembre pour réchauffer les cœurs et l'atmosphère.



Attribution par la Fédération de Pêche de l'Yonne pour le camping des « Lancières » de la qualification « Hébergement Pêche ».

2020 verra le renouvellement d'une partie du bureau, la participation de l'association aux diverses animations ainsi que la création de postes de pêche autour de l'étang Neuf.

Fructueuse année de pêche à nos adhérentes et adhérents, meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.

Pour nous contacter : Président : Richard Lamarche : 06 42 21 97 55
Trésorier : Christian Beunet : 06 80 47 94 22
Secrétaire : Jean-François Cochez : 06 74 47 42 10



SUPER U

location **U**

Châtillon Optic

COURSES **U**.com

Route de Montargis - 45230 CHATILLON COLIGNY
02 38 96 04 72

Haras du Cottard (Face au Camping)

Ecurie de Propriétaires
Ecurie de Compétition C.S.O.
Débourrage
Dressage - Poney club
Vente de Poneys de Sport

89220 ROGNY-les-7 ECLUSES
Tél. 03 86 74 59 39 - Port 06 81 53 13 19
www.harasducottard.fr - Mail : carolegestin@wanadoo.fr